



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-161

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2025

Sommaire

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /

R24-2025-06-12-00004 - Arrêté portant modification de la répartition départementale des postes offerts au concours externe, au second concours interne et au troisième concours de recrutement de professeurs des écoles au titre de la session 2025 **??** (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2025-06-12-00004

Arrêté portant modification de la répartition départementale des postes offerts au concours externe, au second concours interne et au troisième concours de recrutement de professeurs des écoles au titre de la session 2025

ARRETE

portant modification de la répartition départementale des postes offerts au concours externe, au second concours interne et au troisième concours de recrutement de professeurs des écoles au titre de la session 2025

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire
recteur de l'académie d'Orléans-Tours
chancelier des universités

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2009-917 du 28 juillet 2009 portant modification du décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles;

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du second concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 24 février 2025 fixant au titre de l'année 2025 la répartition par académie des postes offerts aux concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 et en particulier son article 5 modifié par décret n°2023-636 du 20 juillet 2023 qui autorise le recteur d'académie à attribuer à d'autres voies de concours les postes qui n'ont pas été pourvus ;

VU le procès-verbal des jurys des concours du CRPE de l'académie d'Orléans-Tours en date du 12 juin 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La répartition départementale des postes offerts au concours externe, au second concours interne et au troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, au titre de la session 2025, modifiée en raison d'un nombre inférieur d'admis que ce qui était prévu au 2nd interne et pour la 3^{ème} voie au bénéfice du concours externe, annule et remplace la répartition du 24 mars 2025 et s'établit comme suit :

Répartition départementale des postes aux concours du CRPE 2025

DEPARTEMENT	CONCOURS EXTERNE	SECOND CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS	Total
CHER	32	1	3	36
EURE-ET-LOIR	82	3	7	92
INDRE	31	0	3	34
INDRE-ET-LOIRE	64	3	6	73
LOIR-ET-CHER	37	0	3	40
LOIRET	110	7	9	126
ACADEMIE	356	14	31	401

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire et de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 12 juin 2025
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Jean-Philippe AGRESTI